

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice :

8

Présents : 6

Votants: 8

Date de la convocation: 31/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Représentés: Maxime DE AMORIN par Gérard CHÂTEL, Maria DECAUCHY par Achille HOURDÉ

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie LE COHU

Objet: ANNULE ET REMPLACE LA DE_2023_010. Vote du compte administratif 2022 - DE_2023_026

Mr. le Maire cède sa place au membre du conseil le plus élevé en âge pour conduire la présentation et le vote et quitte momentanément la séance, comme le veut le règlement. Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Achille HOURDÉ, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

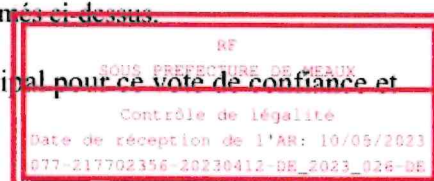
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		25 987.32		67 582.94		93 570.26
Opérations exercice	69 315.47	16 271.15	215 746.82	264 930.54	285 062.29	281 201.69
Total	69 315.47	42 258.47	215 746.82	332 513.48	285 062.29	374 771.95
Résultat de clôture	27 057.00			116 766.66		89 709.66
Restes à réaliser	9 360.00	3 120.00			9 360.00	3 120.00
Total cumulé	36 417.00	3 120.00		116 766.66	9 360.00	92 829.66
Résultat définitif	33 297.00			116 766.66		83 469.66

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

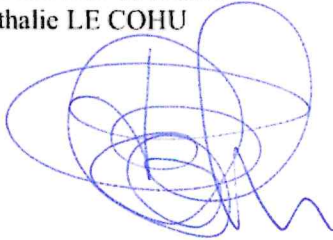
Retour de Monsieur le Maire, qui remercie le conseil municipal pour ce vote de confiance et



adresse à chacun ses remerciements pour son travail et à toutes et tous pour la solidarité du groupe dans les efforts et les réalisations. Il salue l'excellent accompagnement de la Trésorerie et sa vigilance dans le suivi des comptes. Tout ceci étant possible grâce à l'implication des personnes plus directement associées au suivi du budget, Mr Blétard premier adjoint aux finances et notre secrétaire Mme Beauvois.

Fait et délibéré à JAIGNES, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Nathalie LE COHU



Le Maire
Achille HOURDÉ

